

AVIS AUX MEMBRES



CANADIAN DERIVATIVES
CLEARING CORPORATION

CORPORATION CANADIENNE DE
COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

AVIS AUX MEMBRES

No. 2002-078

Le 30 juillet 2002

RAJUSTEMENT DE CONTRAT

TRIZECHAHN CORPORATION. (TZQ)

Rajustement en espèces

Pour faire suite à l'avis aux membres No. 2002-053, du 24 mai 2002, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CCCPD) a été informée que les détenteurs de Certificats d'échanges de Trizec Properties, non dûment échangés à la date d'expiration du 5 août 2002, recevront le montant calculé au prorata de leur actions, issu de la vente des actions ordinaires restantes de Trizec Properties, sous-jacentes des Certificats d'échanges.

Par conséquent, le nouveau livrable par contrat TZQ s'établira comme suit :

Nouveaux livrables par contrat :

- 1) 89 TZC - Actions à droit de vote subalterne de Trizec Canada (100 x 0,89731519)
- *2) Montant en espèces équivalent à 10 Certificats d'échanges de Trizec Properties** (100x 0,10268481)
- 3) La composante fractionnaire des actions Trizec Canada demeure inchangée (18,36 \$CAN en espèces au lieu de 0,731519 de TZC)
- 4) La composante fractionnaire des Certificats d'échanges de Trizec Properties demeure inchangée (6,74\$CAN en espèces au lieu de 0,268481 de XTR)

*Le règlement des options TZQ s'effectuera par le système de règlement en espèces de la CCCPD. La portion en espèces du livrable demeurera permanente en tant que partie du livrable de l'option, et ne variera pas aux changements de prix des titres également inclus dans le livrable.

La CCCPD émettra une nouvelle notice dès qu'elle aura connaissance du taux de conversion des Certificats d'échanges.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CATÉGORIE SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CCCPD.

Michel Favreau
Premier vice-président
et chef de la compensation